

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2016107	Date d'inspection Le 01 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins 3		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	04 nov. 2022	
Commentaires : Le rapport d'inspection de surveillance n'est pas affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement. La directrice de la corporation devra s'assurer que cette information soit affichée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	08 nov. 2022	
Commentaires : Un extincteur de feu au sein de l'établissement est expiré depuis mars 2022. L'exploitante devra s'assurer que cet extincteur est inspecté.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	01 nov. 2022	01 nov. 2022
Commentaires : La routine quotidienne pour les enfants d'âge scolaire n'est pas affichée au sein d'une salle de classe. La directrice de la corporation devra s'assurer que l'horaire pour la pleine journée ainsi que l'horaire pour les journées scolaires soient affichés. Ceci fut ajouté lors de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			

### Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, une conversation a eu lieu avec la directrice de la corporation au sujet de l'aire de jeu extérieur. L'inspectrice observe de l'eau stagnante ainsi que des jouets brisés dans une partie de l'aire de jeu extérieur. L'inspectrice observe également un morceau de bois avec un clou qui ressort dans le bac à sable, ainsi que 2 domes qui manquent une surface protectrice dans une autre partie de l'aire de jeu extérieur. La directrice de la corporation indique que les enfants n'ont pas accès à ces endroits dans l'aire de jeu extérieur. L'inspectrice informe la directrice de la corporation que les démarches nécessaires doivent être prises afin de s'assurer que ces endroits de l'aire de jeu extérieur sont sécuritaires, si cette dernière permet aux enfants d'utiliser ces espaces.

Une conversation a eu lieu avec la directrice de la corporation de s'assurer que l'année est indiquée sur la fiche ou sont documentés les exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.

Commentaires généraux

Une discussion a eu lieu avec la directrice de la corporation concernant les services offerts. Cet établissement offre actuellement des services pour les enfants préscolaires et scolaires. Si la directrice de la corporation choisit d'uniquement offrir des services aux enfants d'âges scolaires, une demande de changement devra être envoyée à la Mentore en assurance de la qualité.

Lors de l'inspection, l'inspectrice observe les enfants jouer à l'extérieur, manger la collation, colorier, jouer au Lego ainsi que des jeux de tables. Le ratio fut respecté lors de l'inspection.

original signé par  
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 novembre 2022

Date

original signé par  
Lynn Brun

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 novembre 2022

Date